

## **EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2016**

### **ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE**

#### **ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat au moment de son inscription.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 5

**SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE  
OPTION : CENTRES TECHNIQUES**

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni votre numéro de convocation.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Pour la rédaction, seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'une autre couleur, crayon de couleurs, feutres, crayon gris, est autorisée le cas échéant.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 29 pages et 1 plan.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- ♦ Vous préciserez le cas échéant le numéro de la question et de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

La commune nouvelle d'INGEVILLE (30 000 habitants) va voir le jour dans six mois exactement : elle sera l'émanation de 8 communes géographiquement accolées et qui font elles-mêmes partie de la communauté d'agglomération d'INGECO (50 000 habitants).

Vous êtes Directeur des services techniques (DST) d'INGEVILLE A (18 000 habitants) et prendrez la même fonction au sein de la commune nouvelle.

Le Directeur général des services (DGS) d'INGEVILLE A exercera également la même fonction au sein de la commune nouvelle. Il vous demande dès à présent de travailler au projet d'organisation du futur centre des services techniques d'INGEVILLE au travers des objectifs suivants : le respect de l'environnement (notamment avec l'agenda 21), l'optimisation des moyens et des coûts (notamment avec la mise en place d'un guichet unique), la sécurité et de bonnes conditions de travail pour les agents.

Tous les moyens humains (agents techniques et administratifs liés au service technique), matériels (camions, engins, machines-outils...) et autres (outillage...) des services techniques des 8 communes actuelles seront mis en commun sous votre direction, en un seul et même endroit que vient d'acquérir INGEVILLE A : un ancien site industriel.

Le site a une superficie de 30 000 m<sup>2</sup>.

Il est composé de hangars, d'un garage automobile, de bureaux, d'annexes et de zones non construites permettant des aménagements futurs (notamment la construction de serres). Le futur site des services techniques est idéalement situé au centre des 8 communes actuelles. Il comportera un guichet unique permettant d'accueillir les administrés pour les différents aspects techniques (notamment en eau, assainissement, ordures ménagères et urbanisme). Tous les bâtiments du futur site y compris le bâtiment d'accueil (guichet unique) seront classés en code du travail et non en ERP.

Le service technique d'INGEVILLE regroupera au total 95 agents répartis de la manière suivante sur le même site :

- Le centre technique municipal (CTM) qui regroupe :

- ¤ service patrimoine bâti : électricité, peinture, serrurerie, métallerie, maçonnerie, chauffage, sanitaire, menuiserie (20 agents) ;
- ¤ service voirie et espaces publics : mobilier urbain, propreté urbaine, entretien de voirie, signalisation routière (28 agents) ;
- ¤ atelier : atelier mécanique, magasin, gestion des stocks (7 agents) ;
- ¤ service espaces verts (15 agents).

- Encadrement, accueil du public et services associés :

- ¤ accueil du public (4 agents) ;
- ¤ urbanisme (5 agents) ;
- ¤ service des eaux (2 agents) ;
- ¤ voirie, réseaux divers (4 agents) ;
- ¤ bureau de la maîtrise (4 agents) ;
- ¤ bureau des cadres et de la direction (6 agents dont le DST).

Données sur l'éclairage de la future commune nouvelle :

- le nombre de points lumineux de la commune nouvelle (4 000).
- les armoires de commande (20 / 25 points par armoire).

En tant que DST, le DGS vous demande de mener le projet d'organisation des services techniques au travers des questions suivantes :

### **Question 1 (4 points)**

Quels sont les avantages et inconvénients du regroupement des services techniques de la future commune nouvelle d'INGEVILLE sur un site unique ?

### **Question 2 (2 points)**

Vous devez accueillir 2 agents administratifs handicapés : 1 agent malvoyant affecté à l'accueil téléphonique du public et 1 agent présentant un handicap physique intégré à la cellule urbanisme.

Quels actions et aménagements sont nécessaires pour leur intégration ?

### **Question 3 (3 points)**

INGEVILLE a pour objectif de faire des économies d'énergie, tout en préservant le cadre de vie. L'éclairage public constitue à cet égard un enjeu prioritaire.

Vous expliquerez le contexte général de l'éclairage public, les obligations faites aux collectivités territoriales et les sources d'économies possibles que vous pouvez proposer.

### **Question 4 (6 points)**

INGEVILLE souhaite rationaliser et optimiser l'activité du service technique.

Dans cette optique, vous réfléchirez à l'organisation à mettre en place pour planifier les activités : depuis la demande initiale (par exemple le signalement d'un problème technique par un habitant) jusqu'au traitement final (paiement des factures, imputation des dépenses...), en passant par toutes les étapes intermédiaires (diagnostic du problème signalé, commandes des pièces, interventions techniques...). Vous expliquerez en particulier le rôle du guichet unique dans le dispositif que vous comptez mettre en place.

### **Question 5 (3 points)**

Les contraintes budgétaires étant très fortes, le DGS vous fixe l'objectif de baisser les dépenses de fonctionnement du CTM de 10 % lors du prochain exercice budgétaire.

Vous détaillerez des propositions que vous pourriez faire à cet effet.

### **Question 6 (2 points)**

Il est décidé d'acquérir un véhicule de type poids lourd, équipé d'une grue auxiliaire, d'une valeur de 180 000 € H.T.

Vous détaillerez la procédure d'achat, à partir de la demande initiale jusqu'à la réception du véhicule.

## Liste des documents :

- Document 1 :** « Accueillir une personne en situation de handicap » – [cache.media.education.gouv.fr](http://cache.media.education.gouv.fr) – Mai 2012 – 6 pages
- Document 2 :** « Réussir un projet de GMAO au sein des services techniques » – paru par Auteur Associé dans Fiches Pratiques Techniques – publié le 21 octobre 2014 – 6 pages
- Document 3 :** « Eclairage public : les incitations financières » – *Fiche 18 – afe-eclairage.fr* – consulté le 26 février 2016 – 2 pages
- Document 4 :** « Landerneau, services techniques, regroupement en vue » – [telegramme.fr](http://telegramme.fr) – 19 mai 2015 – 1 page
- Document 5 :** « Eclairage dans les collectivités : les chiffres clés » – *Fiche 1 – afe-eclairage.fr* – consulté le 26 février 2016 – 2 pages
- Document 6 :** « Diagnostic en éclairage public : quelles règles pour quelle utilisation ? » – *Fiche 6 – afe-eclairage.fr* – consulté le 26 février 2016 – 2 pages
- Document 7 :** « Normes et règlementations en éclairage public : les essentielles » – *Fiche 7 – afe-eclairage.fr* – consulté le 26 février 2016 – 2 pages
- Document 8 :** « Eclairage public : comparatif des solutions pour réaliser des économies » – *Fiche 10 – afe-eclairage.fr* – consulté le 26 février 2016 – 2 pages
- Document 9 :** « Retours d'expérience des communes rurales et métropoles sur les LED » – *Fiche 11 – afe-eclairage.fr* – consulté le 26 février 2016 – 2 pages
- Plan 1 :** « Plan masse du futur centre des services techniques d'INGEVILLE » – *commune d'INGEVILLE* – sans échelle – Février 2016 – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie

### Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*